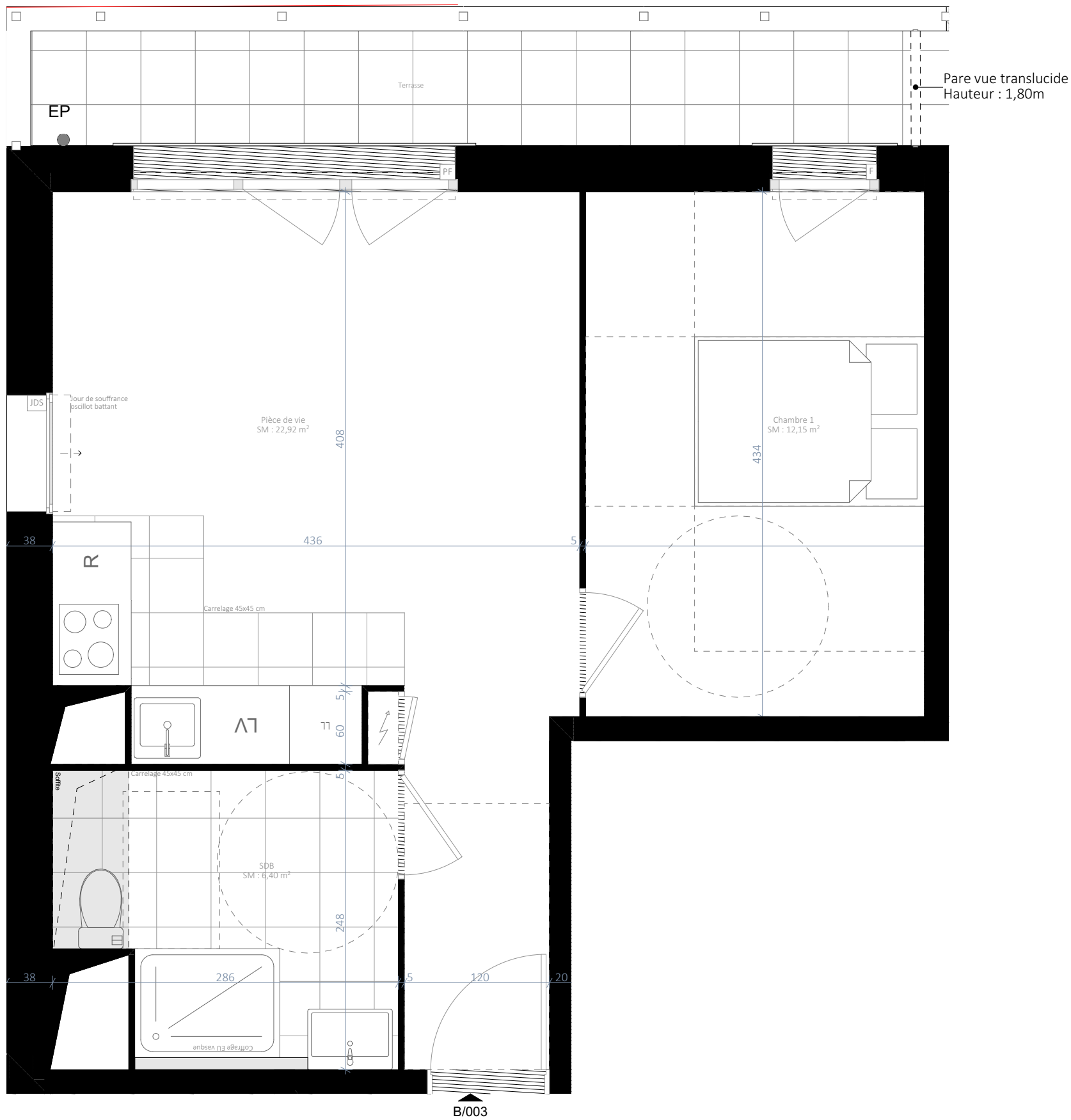
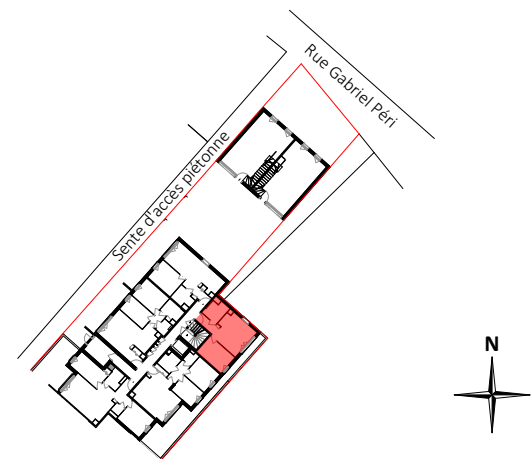




Plan de repérage :



Surface habitable		
	Chambre 1	12,15
	Pièce de vie	22,92
	SDB	6,40
		41,47 m²
Surface extérieure		
	Terrasse	6,95

La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes
La hauteur maximum des seuils des portes-fenêtres : balcon <15cm, terrasse <25cm

LL : Lave-linge	PF : Porte-fenêtre	Carrelage cuisine
LV : Lave-vaisselle	F : Fenêtre	Gaine technique
R : Réfrigérateur	JDS : Jour de souffrance	Tableau électrique
VR : Volet roulant	PL : Placard	Soffite

Saint-Honoré
Igny

Le présent document exprime le principe d'aménagement et les dispositions générales de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, administratives ou commerciale de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et réseaux divers. Il est admis une tolérance de 5% dans le calcul de la surface habitable globale du local. Les retombées, faux-plafonds, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. **Visuel non contractuel**